

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2017 à 18 heures

I.- DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD.-

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais d'avoir bien voulu venir présenter au Conseil Municipal les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Après l'exposé de Monsieur le Président, le débat s'engage et Monsieur le Maire fait part de son inquiétude, compte tenu des faibles surfaces constructibles prévues au PLUi, sur la difficulté d'atteindre les objectifs d'accueil de 1 000 habitants supplémentaires et 950 logements dont 150 à réhabiliter dans les dix ans à venir. Il est pourtant indispensable d'accueillir de la population supplémentaire car le recensement des enfants nés en 2016 sur le territoire est en baisse de 26 par rapport à 2015 et que cela risque de s'aggraver avant que des projets immobiliers ne voient le jour.

Monsieur le Président indique qu'effectivement la difficulté de classer suffisamment de surfaces constructibles vient des blocages de la part des organismes tels l'INAO, la chambre d'Agriculture etc...

II.- TRAVAUX 2017.-

A/ ENTRÉE DE BOURG OUEST : ROUTE DE BRONDEAU

Monsieur le Maire a fait chiffrer le projet par le cabinet BERCAT qui s'établit hors honoraires à 378 272,81 € H.T.

Il propose d'organiser le plan de financement comme suit :

- Subvention DETR 2017
- Subvention Département pour les bordures et caniveaux
- Subvention Département pour les aménagements de sécurité

Les dossiers seront présentés aux services concernés.

Concernant l'enfouissement des réseaux aériens, c'est le SDEEG qui a en charge de réaliser les études nécessaires et proposer les financements adéquats.

B/ ENTRÉE DE BOURG EST : ROUTE DE CASTILLON

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'Entrée de Bourg Est. Il explique que la consultation des entreprises vient d'être lancée, la remise des offres et l'ouverture des plis sont prévues le 06 mars prochain.

L'estimation du coût des travaux honoraires compris est établie à 209 634,00 € H.T. et financée comme suit :

- Remboursement par le Département du coût de la bande de roulement : 18 000,00 €
- Réserve parlementaire du sénateur MADRELLE : 15 000,00 €
- Subvention DETR 2016 : 22 595,29 €
- Département pour les bordures et caniveaux : 8 000,00 €
- Département pour les aménagements sécuritaires : 40 000,00 €

soit 103 595,29 € au titre des subventions et participations.

Le montant à charge de la commune étant évalué à 106 038,97 €.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'Aménagement de l'Entrée de Bourg Est RD 123.

Il indique que la commune afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, est amenée à effectuer des travaux sur la voie départementale située en agglomération, dont une partie sera financée par le Département de la Gironde.

Il explique que l'ensemble des dispositions visant à mener à bien cette opération doit être validé par la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec participation financière du Département et propose au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

C/ SÉCURISATION DE BERNADAS ET DU PORT CRESPIN

Des coussins berlinois vont être installés sur le CD 123 dans ces deux hameaux.

Une subvention sera demandée à l'État dans le cadre de la DETR.

D/ ROUTES ET FOSSÉS

La commission a rédigé une liste des travaux à prévoir en 2017, des devis seront demandés pour les secteurs de Berguille et Champaud.

E/ À L'ÉCOLE

- Le réaménagement des sanitaires de la classe de petite section de maternelle ne pourra pas se faire comme proposé par les enseignants par manque de place. Il faudra réfléchir à une autre configuration.
- Le goudronnage de la cour des primaires est programmé pour 2017.
- Un projet d'aménagement de la cour de récréation est à l'étude par les enseignants.

F/ MATÉRIEL DIVERS

- Des devis sont en cours pour éventuellement remplacer la faucardeuse et acheter un chargeur frontal.
- Le lave-vaisselle de la cuisine devra être changé.

III.- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND SAINT-ÉMILIONNAIS.-

A/ RÉUNION

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 19 janvier dernier, les points suivants ont été validés

- Avis favorable à l'extension de l'Établissement Public Foncier du Poitou-Charentes à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.
- La MARPA se fera aux Artigues-de-Lussac.

- Le plan de financement de la micro-crèche fait état de 308 105,00 € de dépenses compensées par des subventions de la CAF et de l'État par la DETR, la Communauté de Communes aura à sa charge 22,5 % du coût.
- Demande de financement DETR pour les aires de camping cars de Sainte-Terre et Lussac.
- Fermeture de l'Écomusée de Montagne.

IV.- DIVERS.-

A/ OFFICE DE TOURISME DU GRAND SAINT EMILIONNAIS

Le réaménagement de la salle vidéo du bureau d'informations touristiques du Jardin de la Lamproie est programmé pour 2017.

Il portera sur la modification des éclairages, la peinture ton clair sur les murs, la création d'un espace vidéo, la création d'une signalétique extérieure, la réalisation d'une nouvelle vidéo, l'ajout d'un aquarium présentant les plantes fluviales de la Dordogne.

Le coût supporté par la Communauté de Communes est de 28 500 € H.T.

B/ CHENIL DU LIBOURNAIS

Monsieur DUPORGE fait le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat du Chenil et précise que la participation des communes est maintenue pour 2017 à 0,78 € par habitants.

C/ CIRCULATION SUR LE CD 670 ET SUR LE PONT

Les services du Département ont répondu aux sollicitations de Monsieur le Maire au sujet des difficultés rencontrées sur le CD 670 et sur le pont par les transports exceptionnels. Il est d'une extrême complexité pour les services à proposer et trouver des itinéraires adaptés pour les transports exceptionnels les plus encombrants et l'itinéraire qui passe par Sainte-Terre est pour l'instant le seul envisageable.

Monsieur le Maire indique avoir également reçu un courrier des conseillers départementaux locaux qui, alertés par un administré sur la problématique engendrée par les transports exceptionnels dans la traversée de Lavagnac, vont soumettre cette question aux services concernés du Conseil Départemental.

D/ PÉTITION

Une pétition est parvenue en Mairie au sujet des désagréments ressentis par certains habitants du bourg et particulièrement de la rue Pourtau-Imbert en raison de la présence d'un chenil hébergeant plusieurs chiens.

Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire qui s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour empêcher les nuisances.